

## RECRUTEMENT PAR VOIE CONTRACTUELLE DE TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

**Vous avez un handicap reconnu par la CDAPH ou la COTOREP et  
vous désirez intégrer la Direction générale des Finances publiques.**

Vous pouvez vous inscrire (sous condition de diplôme) à la sélection sur dossier et entretien pour des emplois d'inspecteur, de contrôleur ou d'agent administratif des Finances publiques dans les départements suivants :

**11 inspecteurs des Finances publiques** : Aisne, Allier, Côte-d'Or, Haute-Garonne, Marne, Orne, Paris, Yvelines, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise.

**17 contrôleurs des Finances publiques** : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Gard, Gironde, Ille-et-Vilaine, Isère, Loiret, Maine-et-Loire, Pas-de-Calais, Rhône, Paris, Vaucluse, Haute-Vienne, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis.

**116 agents administratifs des Finances publiques** : Ain, Aisne, Alpes-Maritimes, Ardennes, Aube, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Charente-Maritime, Cher, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Côtes-d'Armor, Creuse, Dordogne, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Ille-et-Vilaine, Isère, Jura, Loir-et-Cher, Loire, Haute-Loire, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Meuse, Morbihan, Nièvre, Nord, Oise, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Deux-Sèvres, Somme, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Territoire-de-Belfort, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Mayotte, Direction des vérifications nationales et internationales (93), Direction nationale d'interventions domaniales (94), Direction des grandes entreprises (93), Direction des résidents à l'étranger et des services généraux (93), Direction des services informatiques SUD-EST (13), Direction des services informatiques SUD-OUEST (33), Direction des services informatiques OUEST (44), Direction des services informatiques NORD (59), Direction des services informatiques PAYS-DU-CENTRE (63), Direction des services informatiques EST (67), Direction des services informatiques RHONE ALPES EST BOURGOGNE (69), Direction des services informatiques PARIS-CHAMPAGNE (77), Direction des services informatiques PARIS-NORMANDIE (78), Direction de contrôle fiscal NORD (59), Direction spécialisée des Finances publiques pour l'étranger (44).

Pour tous renseignements et **retrait d'un dossier de candidature**, consultez le site :  
« [www.economie.gouv.fr/recrutement](http://www.economie.gouv.fr/recrutement) → recrutement sans concours → recrutement  
travailleurs handicapés - En savoir plus et consulter les offres → DGFIP – avis de  
recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2017 » ou  
contactez le correspondant suivant :

Direction Départementale des Finances Publiques de Meurthe-et-Moselle  
50, Rue des Ponts – CO 60069 – 54036 NANCY CEDEX  
Mme Catherine DUJON-ROTH – Correspondante Handicap  
Tél. 03.83.17.71.21

**Date limite de dépôt des candidatures : le 25 janvier 2017**

## CONDITIONS REQUISES POUR POSTULER

Il est rappelé que ce **recrutement** s'adresse aux personnes handicapées qui veulent intégrer la fonction publique. Il n'est donc **pas ouvert aux candidats qui seraient déjà fonctionnaires titulaires.**

### **1. Avoir la qualité de travailleur handicapé ou être bénéficiaire de l'obligation d'emploi :**

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé CDAPH (ou COTOREP) ou tout autre document justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi cité à l'article L 5212-13 du code du travail doit être en cours de validité à la date de début du contrat.

Si la validité de la reconnaissance expire pendant la phase de recrutement, le candidat devra demander au plus tôt son renouvellement et obtenir celui-ci avant l'établissement du contrat.

### **2. Avoir un handicap compatible avec l'emploi :**

Le handicap doit être jugé compatible avec l'emploi postulé. La vérification de la compatibilité du handicap avec l'emploi est effectuée par un médecin agréé, dans la mesure du possible compétent en matière de handicap, au cours de la visite médicale d'aptitude, prévue au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 20 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 .

Cette visite médicale devra avoir lieu avant la signature du contrat.

### **3. Satisfaire aux conditions de diplômes :**

Les candidats doivent remplir les mêmes conditions, en matière de diplôme ou de niveau d'études, que celles exigées des candidats aux concours externes et fixées par le statut particulier du corps dont relève l'emploi auquel ils postulent, à savoir :

- Catégorie A : au minimum Licence ou diplôme de niveau II ;
- Catégorie B : au minimum Bac ou diplôme de niveau IV ;
- Catégorie C : au minimum Brevet ou diplôme de niveau V.

### **4. Satisfaire aux conditions générales d'accès aux emplois publics :**

Les candidats doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen : carte nationale d'identité ou passeport, livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au bulletin n° 2 de leur casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions. En cas d'inscriptions au B2, l'expertise du bureau RH-1C sera demandée pour validation ;
- présenter un justificatif de la position régulière au regard de la « journée défense et citoyenneté » pour les candidats âgés de moins de 25 ans à la date du recrutement (annexe 5).

**En cas de doute sur la recevabilité des documents présentés pour justifier des 4 conditions requises, les directions demanderont la validation au bureau RH-1C.**

## DÉPÔT DES CANDIDATURES ET PIÈCES À FOURNIR

Le dossier de candidature sera retiré par les candidats auprès des directions ou téléchargé sur le portail de l'Economie et des Finances :

[www.économie.gouv.fr/recrutement](http://www.économie.gouv.fr/recrutement) → recrutement sans concours → recrutement travailleurs handicapés - En savoir plus et consulter les offres → DGFIP – avis de recrutement de travailleurs handicapés par la voie contractuelle au titre de l'année 2017.

Il comprend (un dossier par catégorie d'emploi) :

- le dossier à compléter par le candidat ;
- la liste des directions offertes avec leurs coordonnées ;
- la fiche d'information sur le métier proposé.

Dès la publicité du dispositif, les candidats peuvent déposer leur dossier de candidature auprès des directions sur lesquelles ils postulent et ce **jusqu'au 25 janvier 2017**.

Les candidats pourront, si la condition du diplôme requis est remplie, postuler plusieurs catégories d'emploi (inspecteur, contrôleur ou agent administratif des Finances publiques).

Pour chaque emploi, ils pourront postuler dans **5 directions au maximum classées sur le dossier de candidature par ordre de préférence décroissant**.

**Le classement des directions choisies par ordre de préférence devra être identique pour tous les dossiers déposés sous peine de rejet de la candidature.**

Le dossier de candidature devra comporter les documents suivants :

- le dossier de candidature dûment complété ;
- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae ;
- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé CDAPH (ou COTOREP) en cours de validité à la date de début du contrat ou tout autre document justifiant être bénéficiaire de l'obligation d'emploi cité à l'article L 5212-13 du code du travail . Si la validité de la reconnaissance expire pendant la phase de recrutement, le candidat devra demander et obtenir son renouvellement avant l'établissement du contrat ;
- la photocopie du diplôme requis pour postuler :
  - Catégorie A : au minimum Licence ou diplôme de niveau II ;
  - Catégorie B : au minimum Bac ou diplôme de niveau IV ;
  - Catégorie C : au minimum Brevet ou diplôme de niveau V.
- la photocopie du document prouvant la nationalité du candidat (française ou ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen) : carte nationale d'identité ou passeport, livret de famille régulièrement tenu à jour et revêtu d'une mention relative à la nationalité ;
- et un justificatif de la participation à la « journée défense et citoyenneté » **uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans** à la date du recrutement. Si cette obligation n'a pas encore été effectuée, fournir l'attestation provisoire « en instance de convocation » à la JDC, ou l'attestation individuelle d'exemption, ou l'attestation de situation administrative (en cas de perte du justificatif).